

Proposition présentée par les députés :

M^{me} et MM. Olivier Baud, Pierre Bayenet, Christian Zaugg, Jocelyne Haller, Pierre Vanek, Jean Batou

Date de dépôt : 4 février 2020

Proposition de motion

Favorisons la mobilité piétonne, réglons les feux !

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- que la marche représente une part importante des déplacements, notamment en ville de Genève (environ 45%) ;
- que les bienfaits de la marche pour l'ensemble de la population sont avérés et qu'en conséquence les déplacements à pied devraient être davantage encouragés et facilités ;
- que le temps d'attente du feu vert pour les piétons afin de traverser la route en sécurité reste anormalement long ;
- que les piétons doivent attendre plus longtemps que les voitures aux feux ;
- que la part d'attente aux feux lors d'un déplacement à pied peut se monter à plus de 40% du temps consacré au trajet ;
- que la durée du feu vert pour les piétons est souvent trop courte pour permettre aux personnes à mobilité réduite ou handicapées de traverser la route dans le temps imparti ;
- que l'augmentation du temps des trajets à pied, due à l'attente imposée pour traverser les rues, est un facteur décourageant, anormal, et propre à inciter les piétons à avoir un comportement dangereux en passant outre la signalisation routière ;
- que la mise en place de feux dits « intelligents » et le remplacement des infrastructures obsolètes peinent à se vérifier, malgré les crédits votés ;

- que la plupart des feux de signalisation sont conçus en fonction des transports individuels motorisés et qu'il est temps d'inverser les choses en prenant en compte les besoins des piétons,

invite le Conseil d'Etat

- à prendre dans les plus brefs délais des mesures urgentes pour réduire le temps d'attente des piétons aux feux pour traverser sur les passages qui leur sont réservés ;
- à adapter le temps de feu vert pour les piétons à la vitesse de déplacement des personnes les plus vulnérables (personnes âgées, en fauteuil roulant, à mobilité réduite, etc.) ;
- à étudier, afin de sécuriser et d'encourager les déplacements à pied dans les zones I (hypercentre) et II (centre) la mise en place, à tous les passages piétons munis d'un feu, d'une phase de feu vert pour les piétons au minimum toutes les 30 secondes ;
- à rendre effective la mesure qui ferait qu'après avoir appuyé sur le bouton-poussoir, le temps d'attente des piétons pour traverser n'excède pas 7 secondes ;
- à prévoir une régulation des feux aux grands carrefours de sorte que les piétons puissent les franchir en une seule fois, sans avoir besoin de s'arrêter (synchronisation de la phase du feu vert sur l'ensemble du carrefour) ;
- à produire un état des lieux répertoriant toutes les chausse-trappes et entraves aux déplacements pour les personnes handicapées (trottoirs non abaissés, boutons-poussoirs placés trop haut, vibreurs défectueux, etc.) ainsi que les mesures prévues à brève échéance pour y remédier ;
- à présenter rapidement au Grand Conseil un rapport intermédiaire sur l'utilisation des crédits votés afin de moderniser la mobilité (stratégie de régulation du trafic 2017-2020), notamment sous l'angle des améliorations réalisées en faveur de la mobilité piétonne.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les député-e-s,

Fondamentalement, les piétons devraient avoir une priorité absolue sur le trafic, motorisé ou pas. Mais c'est loin d'être le cas.

Alors que les déplacements à pied devraient être encouragés, en particulier au centre-ville, c'est le contraire que l'on constate. Les piétons devraient presque s'excuser d'interrompre la circulation automobile lorsqu'ils veulent traverser la rue...

Concrètement, le canton de Genève est à la traîne, une fois de plus, et ne respecte pas la volonté populaire qui donne la priorité aux transports publics et à la mobilité douce. En effet, le temps d'attente aux feux rouges pour les piétons peut dépasser une minute, un temps largement supérieur à d'autres villes, celle de Zurich par exemple.

Aux carrefours, en particulier, le piéton genevois patiente davantage que l'automobiliste, l'attente du feu vert pouvant être trois fois plus longue pour lui que pour les véhicules ! L'article de la Tribune de Genève du mercredi 7 juin 2017 intitulé « *Au carrefour, le piéton est le plus mal loti* » est éloquent. Et le constat du journaliste accablant : « *Genève vit encore sous le puissant règne du tout-voiture* ».

Jusqu'à quand ces iniquités devront-elles perdurer et nuire à la santé de la population ? Chaque citoyen aspire à une meilleure qualité de vie, particulièrement en ville où les nuisances sont nombreuses, et il n'est pas admissible de rester bras ballants devant ces faits aberrants, ni de cautionner la politique genevoise qui s'obstine à vouloir fluidifier le trafic automobile au lieu de privilégier les piétons.

Si l'on considère qu'en ville de Genève les trajets à pied représentent 45% des déplacements, il semble assez normal de prévoir des dispositions pour que la marche ne soit pas à tout bout de champ freinée par des obstacles tels que les feux rouges. Il est en tous les cas totalement anormal de devoir poireauter environ 30% du temps de déplacement à attendre un feu vert, comme le démontrent certaines études. Actif-trafiC a par exemple chronométré un parcours allant de la place Cornavin à la place du Cirque. La durée du trajet était de 17 minutes et 30 secondes, dont 6 minutes et 30 secondes à attendre aux feux, soit environ 37% du temps à faire du sur-place ! S'il avait été possible de traverser les rues sans attendre, le trajet n'aurait pris que 11 minutes...

Il convient de rappeler les priorités telles qu'elles sont édictées par la Confédération, à savoir favoriser d'abord la mobilité piétonne, ensuite les transports publics, puis les cyclistes et, enfin et en dernier, le trafic individuel motorisé.

La problématique soulevée par cette proposition de motion révèle surtout que les mentalités n'ont pas évolué depuis l'avènement de la voiture, au siècle passé, et qu'il y a un travail important à réaliser pour prendre conscience des anachronismes actuels, arriver à reconsidérer les priorités des usagers et inverser la tendance qui consiste à vouloir d'abord régler le trafic motorisé.

Plutôt que de demander aux futures caméras thermiques de vérifier si le piéton qui a demandé le feu vert est toujours bien là (il en aura peut-être eu marre d'attendre...), afin de ne pas interrompre pour rien le trafic automobile, il faudrait plutôt programmer ces caméras pour qu'elles bloquent la circulation routière et accordent la traversée de la route immédiatement au piéton, dès qu'elles en détectent un qui s'arrête devant un passage protégé. Bien entendu, ce n'est qu'un exemple et ce n'est pas la technologie seule qui apportera les solutions, a fortiori si la représentation des priorités à accorder n'évolue pas.

Un centre-ville presque exclusivement piétonnier, avec des voies pour les transports publics et des aménagements sécurisés pour les cyclistes, où il n'y aurait de fait pratiquement plus besoin de feux de circulation, n'est pas si utopique que d'aucuns veulent le faire croire...

Au vu de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les député-e-s, de réserver un bon accueil à cette proposition de motion.